

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 MAI 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2023.59

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	22	Pour :	22
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 15 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Madame Roseline ARMENGAUD, Premier Adjoint.

Présents : Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : M. Félix MANERO pouvoir à M. Patrick FERRARI, M. Jean-Jacques BECHENY pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD.

Absent(s) excusé(s) : M. Gérard ANDRE, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : M. TOURNIER.

Objet de la délibération : SCULPTURES DANS LE PARC : CONVENTION D'EXPOSITION ENTRE LA COMMUNE ET L'ARTISTE

Exposé :

Monsieur Damien GARCIA prête à la commune gratuitement deux de ses œuvres pour qu'elles soient exposées dans le parc municipal « les Jardins de l'Europe ».

L'exposition sera d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction à compter du 1^{er} juin 2023.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention qui régie les relations entre la ville et l'artiste et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de convention d'exposition entre la commune et l'artiste annexé,

Entendu l'exposé de Mme ARMENGAUD, Premier Adjoint, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver la convention d'exposition entre la commune et M. GARCIA pour le prêt d'œuvres.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement